



## DISPOSITIFS DE VISIONNAGE CÉSAR 2025-2026

En vue du prochain vote pour les César 2026, tous les ayants-droit des longs métrages éligibles au César du Meilleur Film 2026, ou au César du Meilleur Film Étranger 2026 ont la possibilité (facultative) de présenter leur-s film-s aux membres votants de l'Académie des César (à jour de leur cotisation) selon les 3 options proposées ci-dessous :

- Mise à disposition de votre film sur la Plateforme de Visionnage César 2026 ;
- Envoi postal d'exonération (dans le cas où votre film est en cours d'exploitation) ;
- Envoi postal d'invitation à une projection privée de votre film.

### INSCRIPTION :

- **Plateforme de visionnage :**
  - Inscriptions ouvertes dès maintenant et jusqu'au 15 décembre 2025, via le bon de commande en page 3.
  - **La plateforme sera disponible pour les membres de l'Académie début octobre.**  
Une mise à jour des films disponibles sur la plateforme aura lieu toutes les semaines suivant cette date. Par mesure d'équité, un simple mail sera envoyé chaque semaine aux membres de l'Académie avec la liste des films disponibles (chaque nouveau film étant marqué d'un astérisque).
- **Envoi d'exonérations / d'invitations à des projections privées :**
  - Inscriptions ouvertes jusqu'au 2 janvier 2026, via le bon de commande en page 5.
  - Envoi des exonérations ou invitations pour des projections privées par courrier à partir du 14 novembre 2025, date à laquelle sera arrêtée la liste complète des membres votants de l'Académie pour l'année à venir.

### COÛT D'INSCRIPTION :

- **Plateforme de visionnage\* :**
  - Pour les films d'animation et de fiction : **1 600 € HT** (soit 1 920 € TTC) par film
  - Pour les films documentaires : **1 000 € HT** (soit 1 200 € TTC) par film

*\*Sur proposition du Bureau de l'Académie et après validation par la Chambre des Représentants, deux tarifs ont été déterminés cette année : un tarif pour les longs métrages de fiction et d'animation, et un tarif pour les films documentaires.*
- **Envoi d'exonérations / d'invitations à des projections privées :**
  - **4 525 € HT** (soit 5 430 € TTC) pour un Tarif Ecopli en nombre (20gr // livraison à J+4)

### ➤ PLATEFORME DE VISIONNAGE :

#### DÉTAILS TECHNIQUES :

- **Sécurisation du visionnage :**
  - DRM Hollywoodiennes (Fairplay, Playready, et Widevine) mises en place pour chaque visionnage.
  - Watermark en continu sur le film indiquant le nom et l'identifiant du membre de l'Académie, position verticale centré à gauche du film.
  - Carton "antipiratage" inséré au lancement de chaque film.
  - Incrustation antipiratage à l'image selon le souhait de l'ayant-droit (incrustation : "Film réservé aux membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, reproduction interdite") >> cf bon de commande.
  - Codes de connexion : chaque membre pourra utiliser ses codes personnels sur 5 adresses IP maximum.
- **Disponibilité des films :**
  - Ouverture de la plateforme début octobre avec les premiers films disponibles.
  - Prévoir un délai de 15 jours entre l'envoi de la commande et des éléments et la mise en ligne du fichier sur la plateforme.
  - Tout film rajouté sur la plateforme sera disponible pour une durée de 2 ans afin que les membres de l'Académie puissent y accéder également après la Cérémonie pour revoir un film. L'Académie des César étant une Académie de professionnels du cinéma, l'accès aux films sur une plus longue durée que les mois du vote constitue pour eux un véritable outil de travail.
  - Nombre de visionnages selon le souhait de l'ayant-droit, à définir sur le bon de commande.

- **Visionnage des films :**

- Plateforme de visionnage en ligne sur internet.
- Application mobile dédiée (iOS / Android) avec possibilité de visionnage hors ligne.
- Application Desktop dédiée pour visionnage hors ligne.
- Application TV dédiée (Apple TV / Android TV / LG TV).

**ÉLÉMENTS À FOURNIR :**

Fichier vidéo	<b>Apple ProRes 422 ou 4444 à 23'98, 24 ou 25 images/s en .mov</b> (fichier à la cadence source du film) <b>Son stéréo</b> <b>Sous-titres français incrustés</b> à l'image dans le cas d'un film en langue étrangère ou d'un film avec sous-titres partiels
Bande annonce du film	Format : <b>1920*1080 en .mov ou .mp4</b>
Affiche du film	<b>Format HD</b>
Images carrousel (visuel du film) >> 5 max	Format : ratio compris entre 1,77 (16/9) et 2,35 Largeur conseillée : 1920 px <b>Valeur par défaut : 1920x1080px</b>
Synopsis	<b>Synopsis du film de 700 caractères max</b> (espaces compris)
Demo VFX	Si votre film est éligible au <b>César des Meilleurs Effets Visuels</b> , la <b>bande demo VFX</b> est obligatoire (1920*1080 en .mov ou .mp4)

➤ **ENVOI D'EXONÉRATIONS OU D'INVITATIONS À DES PROJECTIONS PRIVÉES**

**DÉTAILS TECHNIQUES :**

- **Visuel du carton d'invitation :**

- Format 10,5 x 21,5 cm maximum (format enveloppe américaine), poids max 15gr.
- Recto seul, recto/verso, brochure (4 faces, 2 pages) >> dans le cas de dimensions augmentées ou poids supérieur à 15gr, merci de nous contacter.
- Doit contenir le logo César que l'Académie vous fournira au moment de la réception de votre bon de commande.
- Le visuel doit être envoyé à l'Académie avant impression pour validation.
- L'ayant-droit est en charge de l'impression du carton.

- **Envoi :**

- Livraison des cartons d'invitations par l'ayant-droit directement chez le routeur.
- Fourniture des enveloppes par l'Académie.
- 2 jours de mise sous pli sont nécessaires entre la réception des cartons d'invitations chez le routeur et l'envoi.

**Contact : Académie des César / Elodie Saura : 01 53 64 05 26 / elodie.saura@academie-cinema.org**

# BON DE COMMANDE PLATEFORME DE VISIONNAGE

À renvoyer avant le 15 décembre 2025

ATTENTION ! UN SEUL BON DE COMMANDE PAR FILM

**Merci de nous fournir l'élément ci-dessous afin que votre film puisse être inclus sur la plateforme César 2026 : Fichier Apple ProRes 422 ou 4444 à 23'98, 24 ou 25 images/s en .mov (fichier à la cadence source du film), son stéréo (avec sous-titres français incrustés à l'image dans le cas d'un film en langue étrangère ou d'un film avec sous-titres partiels)**

**Tarif unitaire : Animation/Fiction : 1 600 € HT (soit 1 920 € TTC) // Documentaire : 1 000 € HT (soit 1 200 € TTC)**

Ce tarif comprend le développement de la plateforme, toutes les améliorations nécessaires, l'encodage du film, son stockage et la bande passante utilisée.

Titre du film : .....

Présence de sous-titres partiels : OUI  NON  Date de sortie du film : .....

Nom de la société : .....

N° TVA Intracommunautaire : .....

Nom du contact : .....

Adresse de la société : .....

CP - Ville : .....

N° de téléphone : .....

Adresse Email du contact : .....

Notre société souhaite inclure le film précité sur la Plateforme de Visionnage César 2026. En conséquence, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un chèque ou virement du montant mentionné ci-dessus **CORRESPONDANT À LA TYPOLOGIE DU FILM ET AU MONTANT TTC DE LA COMMANDE.**

**Attention : TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UN CHÈQUE OU D'UN VIREMENT BANCAIRE POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE. Chèque libellé à l'ordre de l'APC (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CINÉMA) ou virement aux coordonnées bancaires suivantes : Banque NEUFLIZE OBC // IBAN : FR76 3078 8009 0001 0737 7000 252 // BIC : NSMBFRPPXXX) >> merci de m'informer avant d'effectuer le virement et de bien mentionner le titre du film sur l'ordre de virement.**

**J'ai bien noté que tout film ajouté sur la plateforme sera disponible en visionnage pour une durée de 2 ans.**

**Merci de bien noter nos choix suivants :**

- **Choix du nombre de visionnages de notre film pour chaque utilisateur de la plateforme :**
  - Non limité
  - 5 fois
  - 3 fois
- **Choix du mode d'apparition de l'inscription antipiratage** ("Film réservé aux membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, reproduction interdite") (veuillez noter qu'un watermark sera également automatiquement appliqué à chaque visionnage pour chaque utilisateur) :
  - Pas d'incrustation du libellé antipiratage
  - Incrustation trois fois (début/milieu/fin) du libellé antipiratage (1 min en haut de l'écran)
  - Incrustation intermittente du libellé antipiratage (1 min toutes les 10 min en haut de l'écran)
  - Incrustation continue du libellé antipiratage en haut de l'écran

Nous avons bien noté que toute commande passée ne pourra être annulée. Nous avons bien noté que nous recevons une facture dès encaissement par l'Association pour la Promotion du Cinéma.

L'Association pour la Promotion du Cinéma ne peut être tenue responsable que des prestations qu'elle fournit, à l'exclusion de toutes autres, y compris celles qu'elle facture. La responsabilité de l'Association pour la Promotion du Cinéma ne peut donc être recherchée en cas notamment de retard de livraison de la plateforme imputable au prestataire. Cela étant, il est expressément convenu que la responsabilité de l'Association pour la Promotion du Cinéma est limitée, en tout état de cause, pour chaque commande considérée au montant des prestations facturées et encaissées.

Fait à .....

Le .....

Cachet

Signature

## DÉTAILS TECHNIQUES

L'offre proposée comprend les prestations suivantes :

### CRÉATION DE LA PLATEFORME



- Développement et hébergement d'une plateforme dédiée spéciale César
- Stockage et diffusion des vidéos via la solution française AlphaNetworks en 3 qualités (2 HD et 1 SD)
- Protection des vidéos par DRM (Flairplay, Playready & Widevine) + watermarking
- Développement des applications mobiles Android et IOS
- Développement des applications TV et Desktop

### MISE AUX NORMES DU FICHIER



- Vérification des fichiers reçus
- Encodage selon les normes de la plateforme de visionnage
- Insertion d'un carton d'avertissement antipiratage au lancement du film
- Insertion d'une mention antipiratage suivant le choix de l'ayant-droit
- Vérification des fichiers encodés
- Dépôt des fichiers films sur la plateforme Gecko.

### VEILLE INTERNET



Veille internet effectuée par la société Blue Efficienc pour la protection des films présents sur la Plateforme de visionnage César.

### CRÉATION DE LA FICHE FILM

À partir de la fiche signalétique remplie par chaque ayant-droit, l'Académie des César va établir la fiche film accompagnant chaque visionnage :

- Affiche du film
- Synopsis du film
- Bande annonce
- Fiche artistique et technique validée pour les César
- Mise en ligne du film sur la plateforme
- Mise en ligne des photos, démos VFX et autres éléments complémentaires

## BON DE COMMANDE INVITATIONS/EXONÉRATIONS

À renvoyer avant le 2 janvier 2026 (et au plus tard 72h avant la date d'envoi souhaitée)

ATTENTION : envoi d'invitations/exonérations possible à partir du 15 novembre 2025

Film(s) : .....

Date souhaitée d'envoi des invitations/exonérations : .....

Si envoi d'exonération pour un film encore en salle :

- Date de sortie du film : .....

Si envoi d'invitation à une projection :

- Date(s) de projection : .....

- Nombre de projections : .....

- Lieu de la projection : .....

Nom de la société : .....

N° TVA Intracommunautaire : .....

Nom du contact : .....

Adresse société : .....

CP - Ville : .....

N° de téléphone : .....

Adresse Email : .....

Notre société souhaite réaliser 1 mailing au tarif unitaire par mailing de :

- **5 430 € TTC** (soit 4 525 € HT) pour un Tarif Ecopli J+4 (20gr)

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un chèque ou virement de **5 430 € CORRESPONDANT AU MONTANT TTC DE LA COMMANDE.**

**Attention :** TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UN CHÈQUE OU D'UN VIREMENT BANCAIRE POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE. **Chèque libellé à l'ordre de l'APC** (ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CINÉMA) ou **virement aux coordonnées bancaires suivantes :** Banque NEUFLIZE OBC // IBAN : FR76 3078 8009 0001 0737 7000 252 // BIC : NSMBFRPPXXX >> **merci de m'informer avant d'effectuer le virement et de bien mentionner le titre du film sur l'ordre de virement.**

Nous avons bien noté que nous recevrons une facture dès encaissement par l'Association pour la Promotion du Cinéma. Si une adresse mail est mentionnée sur le carton pour le RSVP, nous nous engageons à ne pas utiliser les adresses mails récoltées à des fins commerciales ou personnelles.

L'Association pour la Promotion du Cinéma ne peut être tenue responsable que des prestations qu'elle fournit, à l'exclusion de toutes autres. La responsabilité de l'Association pour la Promotion du Cinéma ne peut donc être recherchée en cas notamment de retard et/ou de défaut de livraison imputable à La Poste ou résultant de changements d'adresse de ses membres qui ne lui auraient pas été communiqués.

Cela étant, il est expressément convenu que la responsabilité de l'Association pour la Promotion du Cinéma est limitée, en tout état de cause, pour chaque commande considérée au montant des prestations facturées et encaissées.

Fait à .....

Le .....

Cachet

Signature